

FAISONS LE POINT

Piétonisation, stationnement, réaménagements de voies et places, ... Huit mois après le lancement de la phase “action” des États généraux du cœur de ville d’Alès, 34,2 % des opérations ont déjà été réalisés. Ici, un tour d’horizon des chantiers en cours.

Amélioration de la place du piéton en centre-ville

Après avoir mis en place en juin 2017 la piétonisation du samedi dans trois rues importantes du cœur de ville – rue du Dr Serres, rue d’Avejan (bas) et rue Beauteville – ([voir l’enquête de satisfaction réalisée](#)), la municipalité va bientôt aménager des “espaces partagés” dans les rues Taisson et Beauteville. Contrairement à de nombreuses villes, la municipalité alésienne n’a pas fait le choix d’éliminer l’automobile du centre-ville, ce qui aurait pu être préjudiciable à l’activité commerciale.

Les “espaces partagés”, ou “zones de rencontre” comme le spécifie le Code de la route depuis août 2008, sont des lieux où la priorité est donnée aux piétons sur les véhicules motorisés qui doivent circuler à vitesse réduite (20 km/h). Cette solution technique, qui a donné des résultats probants en France et à l’étranger, va donc être appliquée au centre-ville d’Alès, d’abord dans la rue Taisson. Les travaux commenceront mi-février pour se terminer fin mars. Durant les travaux, les commerces resteront ouverts. En revanche, la circulation sera impossible dans cette rue durant quelques semaines et la navette bleue Alès’Y verra également son parcours modifié.

La rue Beauteville sera elle aussi traitée en espace partagé ultérieurement.



Projet d'aménagement en "espace partagé" de la rue Taisson

Stationnement : Les tarifs revus à la baisse en zone A

Conformément aux engagements pris en 2017 à l'issue des Etats généraux du cœur de ville, la municipalité propose depuis le 1^{er} janvier 2018 une heure de stationnement gratuite dans la zone A (hyper-centre). Soit 150 places de stationnement sur les 4 060 que compte la ville.

À Alès, la 2^e heure a été fixée à 7 €, comme c'était déjà le cas en 2017 et selon le souhait des commerçants, pour favoriser la rotation des voitures devant les boutiques.

Cependant, en raison des incompréhensions suscitées par la mise en place concomitante des nouveaux horodateurs pour se conformer à la loi (avec saisie de la plaque d'immatriculation) et de la 1^{re} heure gratuite, Max Roustan a décidé de changer les tarifs de la zone A. Ceux-ci seront proposés au conseil municipal du 12 février. Leur intégration dans les nouveaux horodateurs, assurée par une entreprise nationale, prendra quelques semaines de plus. Ces nouveaux tarifs seront donc effectifs courant mars.

Les futurs tarifs de la zone A :

- 1h : gratuit une fois par jour

- 1h30 : 1,50 € au lieu de 3 €
- 2h : 3,50 € au lieu de 7 €
- 3h : 7 € au lieu de 10 €
- ... jusqu'à 8h : 20 €



Mise en place des nouveaux horodateurs

Stationnement : Paiement par smartphone fin février

À partir de fin février, il sera possible d'utiliser l'application "Whoosh" pour régler le stationnement depuis son smartphone, sa tablette ou son ordinateur. Ce service gratuit envoie également des alertes de fin de stationnement et, au besoin, il sera possible de prolonger son ticket virtuel.

L'application gratuite, compatible Android et iPhone, est téléchargeable sur les plateformes habituelles.

Service disponible aussi depuis www.whooshstore.fr



Whoosh, le service de stationnement par mobile

Les chantiers urbains en cours

- **Square de Verdun** : au jardin du Bosquet, des travaux d'embellissement ont débuté. Le site du monument aux Morts sera bientôt accessible aux handicapés. La livraison se fera avant la commémoration du 19-Mars.
- **Place Gabriel Péri** : réaménagement de l'espace central avec création de jeux. Les jeux et un sol confortable pour les enfants sont cours d'installation. Le gazon est en train d'être déroulé. L'inauguration de cet espace est prévue le 10 mars.
- **Place de la Libération** : les commerçants et les habitants vont bientôt pouvoir profiter de larges terrasses. Une voie à sens unique, qui pourra être fermée par un plot, limitera le passage des véhicules. L'opération se terminera courant mars.



Réaménagement de la place Gabriel Péri

Coup de neuf dans les parkings souterrains

- **Centre Alès** : un vaste chantier de rénovation y est en cours. Les sols, murs et plafonds sont en train d’être repeints sur un premier tiers de la surface. Le local d’accueil du public est rénové et les neuf entrées piétonnes seront sécurisées. Les autres tranches de remise en peinture sur le reste du parking sont prévues d’ici le printemps 2019.
- **Abbaye** : en attendant la rénovation des Halles de l’Abbaye, la municipalité met un coup de neuf au parking de l’Abbaye, à son niveau – 2. Le rafraîchissement des peintures des sols et des plafonds de ce dernier niveau a commencé. Il durera environ deux mois. Le stationnement reste possible.

S’ils affichent “complet” (il y a une centaine de places en moins durant les travaux), n’hésitez pas à vous rediriger vers les parkings de La Maréchale, de la place des Martyrs-de-la-Résistance ou du Gardon bas.



Rénovation des parkings souterrains

L'accès au gardon sera bientôt facilité

Un large escalier va être créé au débouché de la place Péri pour faciliter l'accès des piétons au Gardon.

La dalle faisant office de parking (ancienne station-service) sera donc démontée sur quelques dizaines de mètres en face de l'Atelier de Marie. Au vu des résultats des études béton et pour assurer la sécurité de tous, il est de toute façon impossible de conserver cette partie de la dalle.

Le projet prévoit également le maintien des places de stationnement, le passage à double sens de l'entrée du parking du Gardon bas. Il sera donc possible de ressortir de ce parking au niveau de la place Péri.

Enfin, une passerelle sera aménagée sur le seuil existant pour permettre aux promeneurs de passer d'une rive à l'autre du Gardon sans remonter sur les quais.

Les travaux commenceront en avril.



Projet d'aménagement de l'accès au Gardon

Alès candidate au plan "Action cœur de ville" de l'État

Le 15 décembre 2017, le ministre de la Cohésion des territoires a officiellement lancé le plan gouvernemental de revitalisation des centres des villes petites et moyennes. Ce plan baptisé "Action cœur de ville" sera doté d'environ 5 milliards d'euros sur cinq ans. L'objectif est de redynamiser les centres-villes en agissant sur tous les fronts : l'habitat, le commerce, l'emploi, mais aussi les transports, l'éducation, la culture, le numérique.

La Ville d'Alès, en lançant ses États généraux du cœur de ville en 2016, a pris un temps d'avance dans la réflexion et la mise en œuvre d'un plan d'actions. Ce qui permet à Max Roustan de manifester aujourd'hui son intérêt auprès du préfet du Gard pour passer un contrat-cadre avec l'État, l'agglomération et les partenaires du plan.

De nombreuses actions validées et engagées dans le cadre des États généraux peuvent en effet être rattachées aux mesures envisagées par l'État pour imaginer les cœurs de ville de demain.

Ainsi, et par exemple :

- **celles pour les commerces et activités économiques** : 1 heure de stationnement gratuit en surface et en souterrain (action n° 7), expérimentation de la piétonisation (action n° 19), rénovation progressive des parkings (action n° 24), modernisation

des halles de l'Abbaye (action n° 9), accompagnement de la dynamique commerciale (action n° 12), etc.

- **celles pour les propriétaires et locataires en centre-ville** : création d'un guichet unique de l'habitat, aides à la rénovation des façades et des vitrines (action n° 4), mise en accessibilité de l'espace public (action n° 21), embellissement de la Grand rue Jean Moulin (action n° 6), etc.
- **celles pour les promoteurs immobiliers et les bailleurs** : amélioration de la qualité des ambiances urbaines (action n° 31), restructuration et aménagement de l'espace public (action n° 12), Nouveau Plan de Rénovation Urbaine (action n° 5), etc.
- **celles pour les résidents et les visiteurs** : création de nouveaux lieux de spectacle (action n° 13), installation de bornes Wi-Fi en ville (action n° 14), mise en valeur de la cathédrale et du temple (action n° 26), renforcement des animations festives (action n° 16), etc.



Expérimentation de la piétonisation (action n° 19)

Une association dédiée au cœur de ville

Pour continuer à faire vivre les États généraux du cœur de ville et s'inscrire dans le plan "Action cœur de ville" de l'Etat, Max Roustan a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance dans l'association "Cœur de ville, cœur de territoire".

Cette association permettra désormais de mobiliser les différents acteurs locaux (commerçants, professions libérales, chambres consulaires, bailleurs sociaux, usagers du cœur de ville) pour dynamiser le cœur de territoire.

L'objet de l'association sera le suivant :

- créer les conditions du dialogue entre la Mairie, les usagers et les professionnels du cœur de ville ;
- être une instance de pilotage, garante de la feuille de route élaborée dans le cadre des États généraux du cœur de ville ;
- mettre en place les outils utiles pour alimenter la réflexion et éclairer le maire d'Alès dans ses choix ;
- assurer la coordination des actions en faveur de la dynamisation du centre-ville et en évaluer les retombées afin de les améliorer le cas échéant ;
- définir la stratégie de développement de l'activité économique et du commerce et assurer le portage d'opérations structurantes sur le périmètre du centre-ville.

EGCV d'Alès : début 2018, le maire Max Roustan fait un point sur les actions engagées et en cours

LEGCV d'Alès : un point sur les actions en cours

A lire aussi